

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 6 janvier 2022 au port de La Trinité-sur-Mer,
relative au projet d'aménagement du port de La Trinité-sur-Mer.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N°SEAFEL2021-39 du 1er décembre 2021 du président du conseil départemental du Morbihan portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie, après une visite sur site, salle du Voulien à La Trinité-sur-Mer (56) le jeudi 6 janvier 2022, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de La Trinité-sur-Mer.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BEQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 56)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Mikaël LE JOUBIOUX	Représentant les conchyliculteurs
M. Yves MAURY	Représentant les plaisanciers
M. Didier VISBECQ	Représentant les plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Philippe GOUHIER	Représentants la SNSM
M. Jean-Claude FAVERIS M. Yves JAMBON	Représentants les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. David LESENECHAL	Subdivision des Phares et Balises DIRM NAMO
M. Yves LE BLEVEC	Adjoint au maire de La Trinité-sur-Mer
Mme Nadine SEGALEN	CD 56 / Direction des routes et de l'aménagement
M. Marc de GHELLINCK	Directeur du port de La Trinité-sur-Mer
M. Jean DENIZET	Compagnie des ports du Morbihan, maîtrise d'ouvrage
M. David LEBLANC	ANTEA GROUP, maîtrise d'œuvre
M. Yann GUILLOU	DDTM 56 (service des activités maritimes)

Le président remercie la municipalité, le conseil départemental et la DDTM 56 pour le soutien apporté

à l'organisation de la réunion de la commission, et l'ensemble des participants pour leur présence. L'absence d'un représentant des capitaines de navires est regrettée.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente pour émettre des avis que sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

La Compagnie des ports du Morbihan est gestionnaire du port de La Trinité-sur-Mer pour le conseil départemental du Morbihan. C'est en effet une société publique locale créée en 2012 par le conseil départemental du Morbihan qui a, parmi ses missions principales, la gestion de 16 ports de plaisance départementaux.

L'objectif du projet est l'amélioration de l'abri et de la sécurité de la darse Bich d'une part et l'amélioration du terre-plein technique d'autre part du port de La Trinité-sur-Mer. La grande commission nautique débute par une visite sur site permettant d'apprécier le contexte.

PRESENTATION DU PROJET

M. Denizet présente les travaux envisagés en s'appuyant sur la visite réalisée préalablement à la réunion. Les travaux concernent deux zones :

- au Sud, la darse Bich protégée par le môle Tabarly tombant en ruine ;
- au Nord, la zone d'activité à réorganiser.

Ainsi, au Sud, face à la destruction progressive du môle Tabarly, est envisagée sa reconstruction avec prolongation d'environ 30 m dans l'axe et construction d'un retour d'une centaine de mètres, avec création d'un feu rouge en extrémité en remplacement du feu à secteurs actuel. La carapace et l'enrochement du môle seront repris sur le môle et le terre-plein. La prolongation du môle vers la rivière conduira à la suppression de la ligne de mouillage actuelle la plus proche du môle.

Côté terre-plein, une élévation du parapet de 50 cm est programmée pour mieux protéger des vagues qui déferlent à marée haute.

Le début des travaux est envisagé à la fin de 2022, après la saison.

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

Une interruption en juillet-août 2023 est entérinée si les travaux ne devaient pas être finis avant.

De ces travaux en zone sud, il est attendu une meilleure protection de la zone ainsi qu'une atténuation significative de l'agitation du plan d'eau dans la darse Bich.

Les travaux comprendront aussi un réaménagement de la cale de mise à l'eau pour la rendre plus exploitable et moins dangereuse. Un dragage en fond de darse sera nécessaire.

Le balisage du chenal d'accès sera revu avant le début des travaux et la suppression du feu à secteurs situé en bout de jetée. Il est prévu de positionner un pieu avec un balisage lumineux à la position du futur feu de bout de jetée de la future jetée dès le début du chantier pour marquer la fin de la zone de travaux et habituer les navigateurs à contourner la future jetée.

Au Nord, la zone d'activité sera reconfigurée pour limiter la coactivité et augmenter les capacités de manutention. Une nouvelle darse pour l'élèveur sera construite plus large. Le terre-plein sera étendu vers le Sud avec une nouvelle cale de mise à l'eau plus grande et positionnée perpendiculairement à l'ancienne. Les pontons K bis, K et J seront adaptés à la nouvelle configuration : réorientation du ponton K bis et léger allongement des pontons K et J. Le terre-plein sera également étendu vers le Nord avec une nouvelle potence de mise à l'eau permettant le déplacement d'un certain nombre de bateaux en entretien à proximité de la future cale. Les capacités d'avitaillement seront aussi renforcées avec une nouvelle station sur le ponton agrandi côté est.

Le début des travaux est envisagé à la fin de 2022, après la saison.

La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Une interruption en juillet-août 2023 est programmée.

D'une façon générale, il est prévu que les zones de travaux fassent l'objet d'un balisage pour définir des zones d'exclusion. En particulier, les ancres de mouillage du ponton de travail seront balisées.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, ressortent les points suivants :

- L'évolution du balisage du chenal avec la suppression du feu à secteurs : le feu à secteurs est difficilement utilisable du fait de la pollution lumineuse de la ville en arrière-plan et les marques latérales marquant le chenal devraient toutes être lumineuses. Le chenal présentant un méandre avant d'arrivée au port, l'éclairage d'une bouée sur deux actuellement rend en effet piégeux son franchissement. Par ailleurs, la proposition de la subdivision des Phares et Balises de rapprocher la balise n°8 de la position de la balise n°6 et de supprimer cette dernière n'est pas approuvée. La balise n°8 marque bien la limite à ne pas dépasser au Sud avec la bouée n°10. La conclusion est que la conservation et un éclairage de toutes les balises sont nécessaires pour un accès de nuit au port en sécurité.
- Les bateaux qui seront dans la darse Bich pendant la phase des travaux feront l'objet de protection provisoire afin de ne pas les exposer à un coup de vent. Il s'agira notamment de préserver l'activité dans la darse en fin de saison et à la reprise, en particulier pour l'école de voile.
- Les enrochements sont limités à la zone de concession du port. Au-delà, la structure du nouveau quai sera conçue pour être en mesure d'amortir la houle.
- Il est proposé d'étudier également l'implantation d'un pieu (non lumineux) au niveau du coude que formera la nouvelle jetée avec la prolongation du môle Tabarly pour bien apprécier la future zone prise par la nouvelle jetée.
- Il est prévu de mettre en place un ponton à l'intérieur de la darse pour de grosses unités pour compenser la suppression de la ligne de mouillage extérieure afin de garder une capacité d'accueil équivalente.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, il ressort que la nécessité de faire les travaux et l'adoption d'un balisage lumineux pour toutes les balises du chenal font l'unanimité ; les éléments suivants sont précisés ou rappelés :

- Mme Ségalen souligne le dialogue avec les usagers, l'intérêt des travaux en zone sud tant pour la sécurisation des usagers du port que de la ville et rappelle l'action du département pour l'entretien des ouvrages portuaires ;
- M. Le Joubioux indique que les dragages ne devront pas être faits en fin d'année afin de ne pas gêner les conchyliculteurs ;
- M. Maury exprime le souhait de disposer des résultats des simulations sur l'évolution des conditions de navigation pour bien mesurer l'influence de la nouvelle jetée à l'extérieur de la darse, demande à laquelle répond positivement M. Denizet ;
- M. Visbeck souhaite une information précise dès que possible sur la planification des travaux en regard de la continuité des activités dans le port ;
- M. Devis rappelle la nécessaire prise en considération des impacts des travaux avant leur autorisation ;
- M. Le Blevac marque l'importance de ces travaux pour l'amélioration de l'utilisation du port et confirme l'attention qui sera portée à la prise en compte des nuisances que pourraient générer les travaux ;
- M. Parvillers signale la nécessaire transmission au Shom des diverses mesures faites et de l'évolution des infrastructures et du balisage au cours et en fin de projet pour les prendre en compte dans la documentation nautique ;

Le président partage avec l'assemblée la nécessité de procéder à la reconstruction du môle Tabarly compte tenu de son délabrement sans douter de l'intérêt des autres travaux pour la bonne exploitation du port. Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 6 janvier 2022 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'aménagement du port de La Trinité-sur-Mer, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Prendre en compte les effets des nouveaux aménagements sur la circulation à l'intérieur du port ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Organiser une commission nautique locale (CNL) avant le début des travaux ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Jean-Yves BEQUIGNON



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

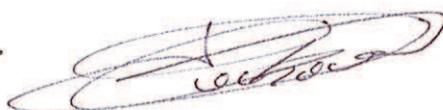
M. Jean-Pascal DEVIS

M. Mickaël LE JOUBIQUX

M. Philippe GOUHIER



M. Yves MAURY



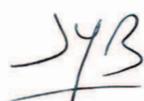
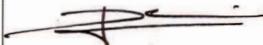
M. Didier VISBECQ



M. Romual HENOT
Absent

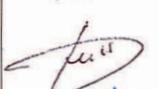
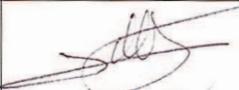
Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 6 janvier 2022
concernant le projet d'aménagement du port de La Trinité-sur-Mer.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau ® Jean- Yves BEQUIGNON, président de la GCN	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 56	M. l'AC1AM Jean-Pascal DEVIS M. Yann GUILLOU, DML/SAM Mme Anne-Chantal NICOL, DML/SAM Mme Sandrine PERNET, DML/SAMEL M. Laurent PELLETIER, DML/SAMEL M. Philippe POENCIER, DML/SAMEL	jean-pascal.devis@morbihan.gouv.fr yann.guillou@morbihan.gouv.fr anne-chantal.nicol@morbihan.gouv.fr sandrine.pernet@morbihan.gouv.fr laurent.pelletier@morbihan.gouv.fr philippe.poencier@morbihan.gouv.fr	 <i>excusé</i> <i>excusé</i> <i>excusé</i> <i>excusé</i>

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les conchyliculteurs	M. Mikaël LE JOUBIOUX	mikael.lejoubioux@orange.fr	
	M. Samuel DURAND	philostrea56@gmail.com	
	M. Mickaël TANGUY	huitrestanguy@wanadoo.fr	
Représentant la SNSM	M. Jean-Paul VALLEGANT	jeanpaul.vallegant@wanadoo.fr	Excusé
	M. Philippe GOUHIER	philippe_gouhier@bbox.fr	
	M. Gilles BRICOUT	gilles.bricout@orange.fr	Excusé
Représentants les plaisanciers	M. Yves MAURY	mauryyma@gmail.com	
	M. Jean-Claude FAVERIS	jc.faveris@laposte.net	
	M. Yves JAMBON	yjb844@gmail.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les plaisanciers	M. Didier VISBECQ	didier.visbecq@gmail.com	
	M. Denis JAEGLE	Dsjaegle7@gmail.com	
	M. Alain MOYSAN	Alain-moysan@orange.fr	
Représentant les capitaines de navires	M. Romuald HENOT	armement@navix.fr	
	M. Pierre-Dominique ROSSET	moemoea56@hotmail.fr	
	M. Frédéric ROBARD	armement@navix.fr	
CD 56 (Conseiller départemental)	M. Gérard PIERRE, délégué aux routes, aux mobilités douces, à la mer, au littoral et aux îles	gerard.pierre@morbihan.fr	Excuse - R/o Nadine SEGALEN nadine.segalen@morbihan.fr.
CD 56 (Agents départementaux, Direction des routes et de l'aménagement)	Mme Nadine SEGALEN	nadine.segalen@morbihan.fr	
	M. Franck NOEL	franck.noel@morbihan.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie de La Trinité-sur-Mer	M. Yves NORMAND, maire <i>Yves Le Dizec</i>	ynormand@latrinitesurmer.fr <i>Yves Le Dizec @ latrinitesurmer.fr</i>	
Compagnie des ports du Morbihan	M. Henri ANGIER, maîtrise d'ouvrage M. Jean DENIZET, maîtrise d'ouvrage	h.angier@compagniedesportsdumorbihan.fr j.denizet@compagniedesportsdumorbihan.fr	<i>excusé</i> 
ANTEA GROUP	M. David LEBLANC, maître d'œuvre	david.leblanc@anteagroup.fr	
Direction du port de La Trinité-sur-Mer	M. Marc de GHELLINCK, directeur	M.deGhellinck@compagniedesportsdumorbihan.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM NAMO	M. David LESENECHAL, chef M. Robert SCHNEIDER, adjoint	david.lesenechal@developpement-durable.gouv.fr robert.schneider@developpement-durable.gouv.fr	 <i>excusé</i>